

+ la lettre **Les clés de** **La presse**

La boîte à outils des professionnels de la presse

L'événement

Comment CMA-CGM a mis la main sur *la Provence* et *Corse matin*

+ 11 mois après le décès, le 3 octobre 2021, de Bernard Tapie, le feuilleton de cession du groupe *la Provence*, dont l'homme d'affaires était propriétaire, semble sur le point de s'achever. Pendant près d'un an, deux milliardaires (Rodolphe Saadé, Pdg de l'armateur CMA-CGM, et Xavier Niel, fondateur de Free mais également patron de presse avec *le Monde*, *Nice matin* ou *France antilles*) ont multiplié les recours en justice pour mettre la main sur *la Provence* et *Corse matin*. Après de multiples rebondissements, ils ont finalement annoncé le 30 août avoir trouvé un accord. C'est le premier qui l'emporte et devient le seul candidat en lice pour la reprise de la participation (89 %) du groupe Bernard Tapie (GBT) dans le groupe *la Provence*. CMA-CGM va même racheter le reste de la participation (11 %) détenue par NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel.

9 mois de procédures

Cet accord entre les deux parties va permettre de mettre un terme à toutes les procédures judiciaires en cours. Depuis neuf mois, les deux groupes s'affrontaient pour la reprise du journal. Au terme d'un second appel d'offres lancé en février, seule l'offre de reprise de CMA-CGM avait été retenue par les liquidateurs judiciaires de Groupe Bernard Tapie, car elle était « mieux-disante » (81 millions d'euros, contre 20 millions pour celle de Xavier Niel) et permettait de réduire sensiblement la dette de l'ex-patron de l'OM. Dans les mois qui ont suivi, Xavier Niel avait tenté de faire valoir le droit d'agrément, obtenu auprès de Bernard Tapie, qui lui permettait de mettre son veto, en tant qu'actionnaire minoritaire, à la reprise par une offre concurrente. Mais le tribunal de commerce de Marseille avait à deux reprises suspendu cette clause d'agrément, estimant que sa mise en œuvre manifesterait un conflit d'intérêts. Pour l'avocat de *la Provence*, Bernard Bouquet, cette « obsession » de Xavier Niel pour acquérir *la Provence* en l'entraînant dans des « méandres judiciaires » portait atteinte à l'intérêt social de l'entreprise et lui faisait « perdre de l'argent ».

Le soutien de la direction et des salariés de *la Provence*

Dans son bras de fer avec Xavier Niel, Rodolphe Saadé avait marqué des points en obtenant le soutien de la direction de *la Provence* et de *Corse matin*, mais aussi celui des salariés. Lors d'un énième rebondissement de procédure en avril, Jean-Christophe Serfati, Pdg de *la Provence*, avait rappelé que « cette décision n'entame en rien notre détermination et notre confiance dans la reprise des deux titres de presse par CMA-CGM. Il s'agit là d'une simple péripétie judiciaire qui ne saurait remettre en cause le projet, qui a été retenu par le tribunal de commerce de Bobigny en février et a reçu un avis favorable de l'ensemble des six CSE du groupe en mars ». Mais ce soutien n'est pas un blanc-seing pour autant. Dans un communiqué publié le 30 août, le SNJ *la Provence* reconnaît que « cet accord permet de sortir de l'impasse judiciaire dans laquelle la reprise de notre groupe était dangereusement engagée », mais précise dans la foulée que « de nombreuses questions restent en suspens. Qui pour diriger l'entreprise ? Qui pilotera la rédaction ? Quelles conséquences cet accord aura-t-il sur l'emploi ? ».

La fin du feuilleton attendue le 30 septembre

Dans leur communiqué commun, CMA-CGM et NJJ annoncent en effet qu'une société commune sera créée, contrôlée et financée conjointement par les deux parties, dans le but de développer la nouvelle imprimerie située dans le Var afin d'assurer l'impression de l'ensemble des éditions des titres des groupes *la Provence* (hors *Corse presse*) et *Nice-matin* (propriété de NJJ). Reste maintenant à boucler l'opération : le tribunal de commerce de Bobigny doit en effet prononcer sur cette cession le 30 septembre.

A nos lecteurs

Juste 2 semaines pour vous inscrire à notre matinée sur l'innovation éditoriale

Les *Clés de la presse* lance son Club, un cycle de conférences-débats centré sur les innovations dans la presse et les médias. Destinées aux professionnels du secteur, ces rencontres ont pour but de les aider dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement, en matière éditoriale, digitale, locale, marketing et commerciale, mais aussi dans leurs stratégies de diffusion.

Pour la saison 2022-2023, cinq rencontres seront programmées

- Le club de l'innovation éditoriale le vendredi 16 septembre
- Le club de l'innovation locale en décembre
- Le club de l'innovation digitale en février 2023
- Le club de l'innovation diffusion en avril 2023
- Le club de l'innovation marketing et commerciale en juin 2023.

Le club de l'innovation éditoriale

Les 18 derniers mois ont été marqués par un grand nombre deancements et d'innovation éditoriale, dans les secteurs et les univers les plus variés. Cette première rencontre a pour but de montrer l'étendue du phénomène, et de décrypter comment les éditeurs préparent et réalisent cesancements, sur le plan éditorial, mais aussi commercial, marketing, ou encore de la diffusion.

En savoir +

Retrouvez le programme et les modalités d'inscription sur notre site (www.lesclesdelapresse.fr)